

L'an deux mille vingt-deux et le **dix juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Karine POTHIER, pouvoir donné à Sophie GUINET  
Elise AUCLAIR-BURDEAU, pouvoir donné à Roger RIBOLLET  
Gaëlle LABALME, pouvoir donné à Marianne MORSLI  
Stéphane CANTE, pouvoir donné à Emile LIEBAUD  
Pierre BAILLY-BECHET

**Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 3 Juin 2022

Date d'affichage : 3 Juin 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- Signature convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier sur le périmètre du RASED de Thoissey
- Signature d'un accord de partenariat avec Amicale pour le Don du Sang Bénévole de Val de Saône
- Signature convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS
- Signature conventions avec les propriétaires chemin de la gare

**Ajout de deux questions adopté à l'unanimité:**

- Dépôt demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare
- Dépôt demande de subvention à la Région pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare

**Délibérations :**

**N°16 : Signature convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier sur le périmètre du RASED de Thoissey**

M. le Maire indique que Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) de Thoissey regroupe 9 communes et souhaite acquérir une armoire de 444 € T.T.C

La commune de Thoissey prend à sa charge l'élaboration d'une convention réunissant les 9 communes et participera à hauteur de 88,80€

Elle procèdera à l'acquisition de l'armoire auprès de l'entreprise BV Mâcon et adressera un titre de 44,40€ au huit autres collectivités membres de l'antenne RASED.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE les termes de la convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier sur le périmètre du RASED de Thoisse, y,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

**N°17 : Signature d'un accord de partenariat avec Amicale pour le Don du Sang Bénévole de Val de Saône**

M. le Maire expose qu'une proposition « d'accord de partenariat » avec l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône Alpes, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et la commune a été transmise.

Cet accord formalise les actions qui sont déjà réalisées comme la mise à disposition gratuite de salle pour le Don du Sang, le soutien à la communication en faveur du don du sang et le soutien de l'Amicale aux manifestations sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE les termes de l'accord de partenariat avec le l'Etablissement Français du Sang Auvergne Rhône Alpes, l'Amicale pour le Don du Sang Bénévole, l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain et la commune
- AUTORISE M. le Maire à signer l'accord de partenariat
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

**N°19 : Signature convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget il avait été évoqué la possibilité de peindre le transformateur ENEDIS, chemin du Pellerat, afin d'avoir un visuel plus esthétique.

Suite à une rencontre avec ENEDIS, une convention est nécessaire afin de fixer les modalités de réfection de peinture du transformateur.

ENEDIS participera à hauteur de 500€, la commune s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des frais générés par les travaux de nettoyage de l'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE les termes de la convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

**Le titre sera établi en 2023 au compte 70878**

**N°18 : Signature conventions avec les propriétaires chemin de la gare**

M. le Maire rappelle le projet de cheminement mode doux chemin de la gare.

Le projet empiète de façon réduite sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Les propriétaires ont été rencontrés le 18 mai dernier en présence du cabinet de géomètres Morel. Ils acceptent tous qu'une convention soit établie entre eux et la commune afin d'éviter des frais d'acquisition élevé pour des surfaces très réduites.

Il a donc été établi 14 conventions, une par parcelle mitoyenne au nord du chemin de la gare et impactée par le projet (B100 pour 3m<sup>2</sup>, B101 pour 19m<sup>2</sup>, B102 pour 20 m<sup>2</sup>, B103 pour 11 m<sup>2</sup>, B104 pour 2 m<sup>2</sup>, B107 pour 8m<sup>2</sup>, B108 pour 9m<sup>2</sup>, B109 pour 14 m<sup>2</sup>, B110 pour 17 m<sup>2</sup>, B111 pour 6 m<sup>2</sup>, B113 pour 7 m<sup>2</sup>, B114 pour 41 m<sup>2</sup>, B115 pour 21 m<sup>2</sup> et B1333 pour 82 m<sup>2</sup>). Les conventions prévoient que les propriétaires mettent à disposition à titre gratuit une partie de leur parcelle exclusivement pour le projet de cheminement mode doux et que la commune aura en charge les travaux et l'entretien de ces parties.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTÉ** les termes des conventions de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à être utilisé pour un cheminement piéton avec les quatorze propriétaires au chemin de la gare
- **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdites conventions
- **AUTORISE** M. le maire à signer tout document relatif à ce sujet

### N°19 : Dépôt demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare

L'objectif principal de ce projet est donc de permettre aux piétons de relier la RD933 et l'arrêt de bus de la Gare depuis le centre du village et les lotissements.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant H.T	Taux
Fonds propres		44 100,40 €	27,52%
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>44 100,40 €</b>	<b>27,52%</b>
Union Européenne			
Etat	DETR ou DSIL	48 075,30 €	30,00%
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional		48 075,30 €	30,00%
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA		20 000,00 €	12,48%
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publique</b>		<b>116 150,60 €</b>	<b>72,48%</b>
<b>Total H.T</b>		<b>160 251,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le montant total correspond à 665 € H.T de plan topographique, 3 980 € H.T de Maitrise d'œuvre et 155 606 € H.T. de travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOPTÉ** l'aménagement mode doux chemin de la Gare et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention auprès au titre de la DETR,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

## **N°20 : Dépôt demande de subvention à la Région pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare**

L'objectif principal de ce projet est donc de permettre aux piétons de relier la RD933 et l'arrêt de bus de la Gare depuis le centre du village et les lotissements.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Sources</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres		44 100,40 €	27,52%
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>44 100,40 €</b>	<b>27,52%</b>
Union Européenne			
Etat	DETR ou DSIL	48 075,30 €	30,00%
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional		48 075,30 €	30,00%
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA		20 000,00 €	12,48%
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publique</b>		<b>116 150,60 €</b>	<b>72,48%</b>
<b>Total H.T</b>		<b>160 251,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le montant total correspond à 665 € H.T de plan topographique, 3 980€H.T de Maitrise d'œuvre et 155 606€H.T de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE l'aménagement mode doux chemin de la Gare et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement mode doux chemin de la Gare,
- AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès de la Région,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

### **Rapport des commissions**

#### **Action sociale et culturelle et services à la population**

Une affiche pour la décoration du transformateur chemin du Pellerat est réalisée et sera affichée sur les arrêts de bus.

#### **Communication, fêtes et cérémonies**

Création en cours d'un compte Instagram pour toucher les jeunes.

#### **Urbanisme**

L'entreprise Rougeot a été relancée pour les travaux prévus.

Id Verde a fait un premier passage de désherbage.

Le dossier de consultation pour le chemin de la Gare devrait être prochainement disponible

### **Bâtiments communaux**

Travaux de menuiserie : réunion de chantier le 7 juillet pour le démarrage des travaux.  
Le coordinateur sécurité a été choisi pour le chantier.

Un contrôle APAVE a été réalisé ; quelques travaux de mise en conformité seront à réaliser.

Une étude est en cours pour remplacer le lave-vaisselle de la cantine par un matériel évitant de devoir soulever les paniers lourds.

Démarrage de l'assistance informatique avec Micronov.

### **Finances**

Début des consultations pour le changement des photocopieurs.

### **Questions / informations diverses**

RAS

La séance est levée à 21 h 35.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 8 juillet 2022 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT

